la Veyle
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DECISION D'ATTRIBUTION DE PRIME OPERATION LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION DES RAGONDINS

2023 011-01 DP

Le Président,

Vu, la délibération n°20210927-28DCC du Conseil communautaire du 27 septembre 2021, dûment transmise en Préfecture de l'Ain le 18 octobre 2021, portant délégation d'attribution au Président ;

Vu, la demande de subvention enregistrée le 16 novembre 2023

Vu, l'attestation délivrée par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ain en date du 08 novembre 2023,

DECIDE,

Article 1er : Conformément aux charges et conditions énoncées au sein de la délibération n° 20210927-28DCC du Conseil communautaire du 27 septembre 2021, il est attribué l'aide financière suivante dans la limite des crédits inscrits au budget :

Bénéficiaire	Adresse	Nombre de queues de ragondins	Montant (*en euros*)
SOCIETE DE PECHE L'HAMECON	Monsieur Lucien BARITEL 01380 SAINT CYR SUR MENTHON	248 €	248 €

13 DEC. 2023

A Pont-de-Veyle, le

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VEYLE
Pôle des Services Publics
10 rue de la Poste
BP 7
01290 PONT DE VEYLE

Christophe GREFFET.

AAPPMA
L'HAMEÇON
01380 ST CYR SUR MENTHON

Notifié au bénéficiaire le : 13.12.2023

Signature du représentant du bénéficiaire : St Cyr sur Menthon le 18/12/2023

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20240111-20240111-01DP-AI
Date de télétransmission : 11/01/2024
Date de réception préfecture : 11/01/2024